

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mercredi 9 novembre 2022 pour le lundi 14 novembre 2022 à 20h30.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Lotissement Coz Pors : vente des lots
- 3 Tarifs communaux 2023
- 4 Approbation du rapport d'activités 2021 Leff Armor Communauté
- 5 Approbation du rapport 2021 d'eau potable du Syndicat des eaux d'Avaugour
- 6 Conseil municipal des enfants
- 7 Actualités des dossiers
- 8 Questions diverses

L'an deux mil vingt-deux, le lundi quatorze novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Sylvain FRELAUT, Yvon LE CUN, Claudie LE MÉHAUTÉ, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Absents excusés : Mélanie HENRY, non représentée
Magali LISCORNET, non représentée

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2022/059 : Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si d'éventuelles observations sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du 10 octobre 2022.**

DCM2022/060 : Lotissement Coz Pors : vente des lots

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire indique que les opérations de bornage des lots ont été réalisées et qu'il convient dès lors de déterminer le prix de vente en vue de leur commercialisation.

Les dépenses de viabilisation du lotissement se chiffrent comme suit :

DEPENSES LOTISSEMENT	
Objet	Prix HT
Achat terrain + notaire + indemnité	56 028.72 €
Publicité	482.51 €
Bornage périmétrique	1 900.00 €
Bornage des lots	4 550.00 €
Maitrise d'œuvre étude / conception	700.00 €
Maitrise d'œuvre topographie	600.00 €
Maitrise d'œuvre urbanisme	6 000.00 €
Maitrise d'œuvre environnement	2 500.00 €
Maitrise d'œuvre	7 000.00 €
Terrassement (lot 1)	109 264.50 €
Eau pluviale (lot 2)	33 903.00 €
Eau potable (lot 3)	22 832.50 €
Aménagement paysager - Maçonnerie (lot 4)	27 791.05 €
SDE	55 160.00 €
Fibre optique	3 747.00 €
Estimation voirie définitive	70 000.00 €
Travaux douve	3 268.00 €
Intérêts et commission prêt bancaire	24 100.01 €
TOTAL	429 827.29 €

Surface du terrain : 10.466m²

Prix m² HT **41.07 €**

Total HT avec TVA 20% 515 792.75 €

Prix m² TTC **49.28 €**

Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge sur ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente à 49 € TTC le m², soit 40,84 € HT.

Ce lotissement étant assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, la commune devra s'acquitter de la TVA sur le prix total.

A titre indicatif :

	Contenance	Prix du m² TTC	Prix de vente TTC
Lot 1	774 m ²	49 €	37.926,00 €
Lot 2	671 m ²	49 €	32.879,00 €
Lot 3	772 m ²	49 €	37.828,00 €
Lot 4	836 m ²	49 €	40.964,00 €
Lot 5	614 m ²	49 €	30.086,00 €
Lot 6	627 m ²	49 €	30.723,00 €
Lot 7	603 m ²	49 €	29.547,00 €
Lot 8	620 m ²	49 €	30.380,00 €
Lot 9	720 m ²	49 €	35.280,00 €

Lot 10	595 m ²	49 €	29.155,00 €
Lot 11	595 m ²	49 €	29.155,00 €
Lot 12	595 m ²	49 €	29.155,00 €
Lot 13	610 m ²	49 €	29.890,00 €
Lot 14	616 m ²	49 €	30.184,00 €
Lot 15	604 m ²	49 €	29.596,00 €
Lot 16	614 m ²	49 €	30.086,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre les lots du lotissement communal Coz Pors au prix de 49 € le m² T.T.C., hors frais de notaire et frais liés à l'acquisition à la charge des acquéreurs ;
- CHARGE Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous actes dans le cadre de la vente des lots ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents y compris les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

DCM2022/061 : Tarifs communaux 2023

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire propose de revoir les tarifs municipaux de location de la salle polyvalente, du boulodrome ainsi que les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

LOCATION SALLE POLYVALENTE						
Les élus précisent que les associations communales bénéficient de la location gratuite de la salle polyvalente.						
Objet de la location	Tarif pour résidents de la commune			Extérieurs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Salle	110 €	100 €	100 €	220 €	200 €	200 €
Cuisine	55 €	50 €	50 €	110 €	100 €	100 €
Salle de réunion (étage)	30 €	30 €	30 €	60 €	60 €	60 €
Goûter (après cérémonie)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Location grande salle pour réunion (hors collectivités)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Couvert	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Caution location	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Associations extérieures et centre de loisirs sous convention				2 € / heure	2 € / heure	2 € / heure
Heure de ménage si nécessaire	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Gratuité : enterrement civil, associations communales, amicale des pompiers						
Toute vaisselle cassée sera facturée au prix d'achat du produit cassé.						

LOCATION BOULODROME						
Objet de la location	Tarif pour résidents de la commune			Extérieurs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Boulodrome	60 €	60 €	60 €	Pas de location	Pas de location	150 €
Caution	200 €	200 €	200 €			200 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €			200 €

LOCATION TABLES ET BANCS						
Objet de la location	Tarif pour résidents de la commune			Extérieurs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Table et bancs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Pas de location	Pas de location	Pas de location
Caution	150 €	150 €	150 €			

CONCESSIONS CIMETIERE						
Concession	15 ans			30 ans		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
2 m ²	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
4 m ²	150 €	150 €	150 €	200 €	200 €	200 €
	15 ans			30 ans		
Caveautin	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
Colombarium	300 €	300 €	300 €	570 €	570 €	570 €
Plaque à graver jardin du souvenir	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €

PHOTOCOPIES			
Objet	2023	2022	2021
Photocopie noir et blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Photocopie couleur	0,40 €	0,40 €	0,40 €

DCM2022/062 : Approbation du rapport d'activités 2021 Leff Armor Communauté

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2021 de Leff Armor Communauté qui compte 27 communes et 31.934 habitants.

Le Bureau 2021 comprenait le Président, les 12 Vice-présidents, 2 conseillers délégués, les maires non Vice-présidents et les Conseillers départementaux du territoire. Le conseil communautaire s'est réuni chaque mois.

325 agents au sein de Leff Armor et 106 agents au sein du CIAS mettent en œuvre les politiques décidées par les instances.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le rapport d'activités 2021 de Leff Armor Communauté, annexé à la présente délibération.**

DCM2022/063 : Approbation du rapport 2021 d'eau potable du Syndicat des eaux d'Avaugour

Vote Pour : 11

Contre :

Abstention : 1

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport 2021 du Syndicat des eaux d'Avaugour concernant le prix et la qualité du service de l'eau potable :

- Le Syndicat des eaux d'Avaugour regroupe les communes de Bringolo, Lanrodec, Saint-Adrien, Saint-Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint-Pever ;
- La population desservie est estimée à 1.632 abonnés soit une augmentation de 1,05% par rapport à 2020, la commune de St Jean Kerdaniel représente 248 abonnés ;
- Le service est exploité en fermage. Le délégué est la société SUEZ Eau France.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention (M. Stéphane BARBIER) :

- **APPROUVE le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des eaux d'Avaugour, annexé à la présente délibération.**

DCM2022/064 : Conseil municipal des enfants

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin de répondre favorablement à une demande des jeunes de mieux prendre en compte leurs avis, le législateur a ainsi inscrit dans la loi la possibilité pour les collectivités de créer des conseils des jeunes : la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a créé un cadre juridique incitatif visant à rénover la vie démocratique, en diversifiant les formes d'incitation des jeunes à s'impliquer.

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants – CME.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes de la commune, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un Conseil Municipal, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CME s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CME sera composé d'enfants et adolescents de la commune âgés de 9 à 11 ans, élus pour une durée de 2 ans.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des administrés en général et des jeunes en particulier.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CME, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du Conseil Municipal des Enfants qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Actualité sur les dossiers

1. Orientation des aménagements du site de COAT AN DOC'H (propriété de Leff Armor Communauté) : Scénario « mixte » retenu pour une transformation du site sur 10 ans, en quatre temps, en favorisant l'implantation d'entreprises éco-responsables.
2. Adhésion de Leff Armor Communauté à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc
3. Campagne du diagnostic thermique sur l'ensemble des logements à l'usage d'habitation de la commune : en novembre / décembre, le matin sur 4 semaines. Information de la population par la distribution de 2 flyers. Opération subventionnée par la Région.

Questions diverses :

1. Décorations de Noël :
Guirlandes à installer sur la façade de la Mairie et la salle des fêtes. Sapin livrés le 29/11/2022, à décorer à l'instar de l'année passée.
2. Colis de Noël :
14 personnes concernées, dont 3 couples. Gestion par Claudie LE MEHAUTE et Yann FRABOULET.
3. Aménagement floral de la commune :

FRELAUT Sylvain

HENRY Mélanie

Absente

LE CUN Yvon
Secrétaire de séance

LE MEHAUTE Claudie

LEMARCHAND Pascal

LISCORNET Magali

Absente

MOTTAIS Yoann

SALAÛN Marine

Questionnement au regard des jardinières compte tenu de la sécheresse et des restrictions d'eau cet été (A conserver ? Pour quel type de fleurs ?).

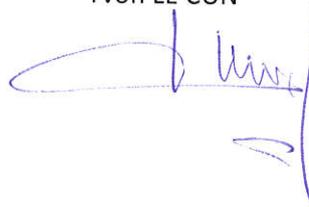
4. Cadeau de bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune et aux nouveaux-nés :
Opération à déconnecter de la cérémonie des vœux (à faire au printemps). Proposition d'offrir un arbre fruitier.
5. Prochain Conseil Municipal :
Le 12/12/2022 (rappel : le 11/12/2022 : goûter de Noël des enfants)

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE



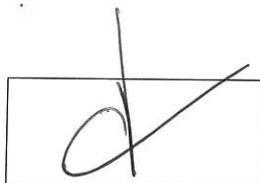
Le secrétaire de séance,
Yvon LE CUN



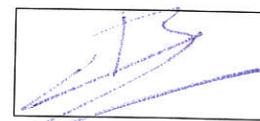
NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 14 NOVEMBRE 2022

DCM2022/059	Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022
DCM2022/060	Lotissement Coz Pors : vente des lots
DCM2022/061	Tarifs communaux 2023
DCM2022/062	Approbation du rapport d'activités 2021 Leff Armor Communauté
DCM2022/063	Approbation du rapport 2021 d'eau potable du Syndicat d'Avaugour
DCM2022/064	Conseil municipal des enfants

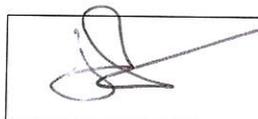
LE VERRE Jean-Baptiste
Maire



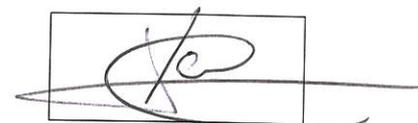
BARBIER Stéphane



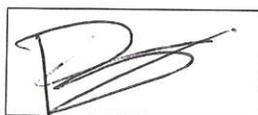
BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



AUREGAN Laure



DUCHEMIN Benoît

